



Société d'assurances mutuelle, à cotisations variables  
25, rue de Madrid – 75008 PARIS  
Tél. : 01 45 22 85 64 / fax : 01 44 70 03 36  
info@cameic.com  
www.cameic.com

### Mode de calcul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi ARE selon le montant du salaire brut mensuel

Calcul du montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi A.R.E.	57,4 % ou 40,40 % + Partie fixe dans la limite de 75 % du salaire journalier de référence
Salaire brut mensuel inférieur ou égal à 1 090,00 €	75 % du salaire brut
Salaire brut mensuel compris entre 1 090,00 € et 1 194,06 €	27,25 € par jour
Salaire brut mensuel compris entre 1 194,06 € et 1 971,18 €	40,40 % du salaire journalier brut + 11,17 € par jour
Salaire brut mensuel compris entre 1 971,18 € et 11 784 €	57,40% du salaire brut